



LA GAZETTE

———— Villars-le-Comte | Septembre 2016 ————

30 ans ...

le temps passe si vite... 30 ans déjà que le village fêtait en grande pompe l'inauguration de son bâtiment communal abritant l'abri PC, le local des pompiers, la poste et deux appartements.



SOMMAIRE

2 - 5	Souvenirs 1986	10	Anniversaires
6	Infos Municipalité	11	Bonjour, Au revoir
7	Résumé des Conseils	12	Déchets
8 - 9	Jeunesse Buiney		

Par quelques photos j'ai souhaité vous faire revivre ce moment et raviver pour beaucoup le souvenir de la construction du bâtiment et de la journée de l'inauguration...

Alors retour sur images !

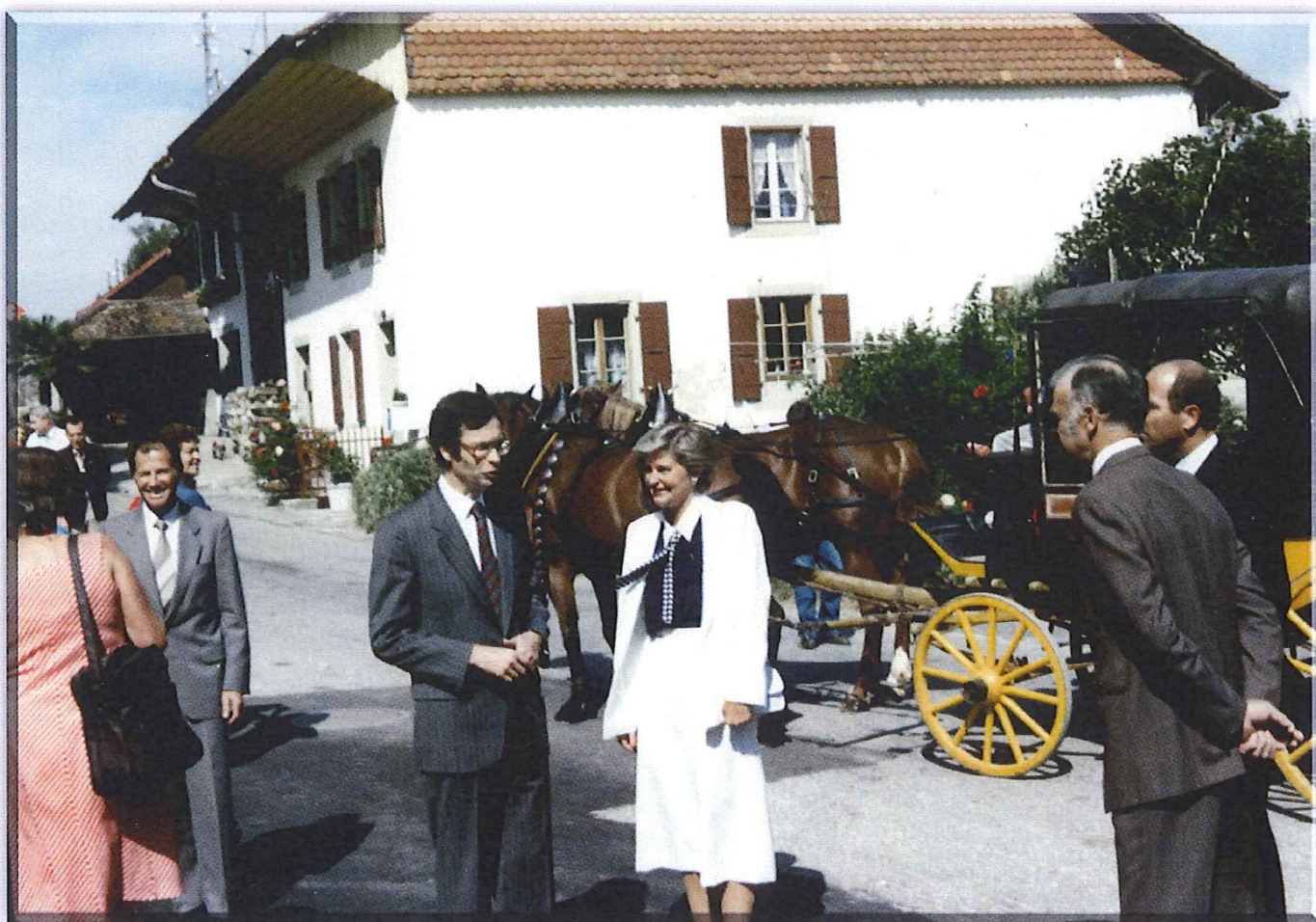


C'est dès 1985 que le chantier pour la construction d'un bâtiment communal débute... Il ne reste plus rien de l'abattoir et du local des pompiers, ni de l'ancien bâtiment où l'on stockait une réserve d'eau en cas d'incendie...



Vous reconnaitrez peut-être Jean Jaquier, alias « pépé Jean » qui apporte quelques conseils avisés.

Le jeudi 10 juillet 1986, toute la population du village était en fête. On inaugurait la toute nouvelle maison communale en présence de M. Philippe Pidoux, Conseiller d'état et bourgeois de Villars-le-Comte et Forel-sur-Lucens.





C'est en calèche du début du siècle tiré par deux chevaux que le Conseiller d'état, son épouse et le Syndic M. Potterat et son épouse Edwige sont arrivés devant le nouveau bâtiment attendu par toute la population de Villars-le-Comte et de nombreux invités. La fête s'est ensuite déplacée dans le hangar à Pierre-André Pidoux « titi » magnifiquement décoré pour l'occasion et c'est là que s'est déroulé la suite des festivités et le banquet.



Deux « Pidoux » en grande discussion



Mais après la fête tout le monde est là pour les rangements, vaisselle, remise en ordre du hangar, la fête est finie, elle fût belle et restera à jamais dans les mémoires de ceux qu'ils l'ont vécue...



Législature 2016 – 2021

L'ensemble de l'équipe municipale se représentait pour la législature 2016 – 2021 et vous avez accepté de nous reconduire dans nos fonctions. Nous tenons à vous remercier pour votre confiance. C'est donc la même équipe qui sera aux commandes de la destinée de votre commune avec un seul et même but : mettre toute son énergie à défendre les intérêts de la population de notre village dans un souci d'égalité de traitement, de solidarité et de bonne entente.

Les impôts vont baisser

Suite aux bons résultats financiers de ces dernières années la Municipalité a proposé une baisse du taux de l'impôt sur le revenu, l'impôt sur le bénéfice et l'impôt sur le capital des personnes morales de 76 à 70. L'impôt foncier quant à lui passera de Fr. 1.50 à Fr. 1.20. Ces propositions ont été acceptées par le Conseil et entreront en vigueur en 2017.

L.A.T.

Afin de se mettre en conformité avec les nouvelles dispositions de la LAT entrées en vigueur en mai 2014, le Canton de Vaud doit réviser son plan directeur cantonal. La révision en cours des lois et outils cantonaux d'aménagement du territoire a également un impact sur les communes. Afin de respecter les perspectives de croissance démographique cantonale à 15 ans, les communes disposant de réserves en zones à bâtir d'habitation et mixtes surdimensionnées doivent procéder au redimensionnement de ces zones au moyen de la révision de leur plan général d'affectation.

La Municipalité a décidé de la mise en place d'une zone réservée qui a pour effet de d'empêcher toute construction nouvelle pendant la période nécessaire à la réalisation de son nouveau plan général d'affectation « PGA ». Une mise à l'enquête de cette zone réservée est actuellement en cours.

Nous travaillons en collaboration avec le bureau d'ingénieurs Courdesse et Associés à Echallens afin d'avancer le plus rapidement possible dans ce dossier et préparer notre nouveau PGA

Il va sans dire que nous ferons tout pour sauver un maximum de zones à bâtir et défendrons avec force vos intérêts dans ce dossier.

Résumé Conseil général du 7 décembre 2015

Le point principal de cette séance est le budget 2016. Celui-ci est présenté par le syndic qui relève qu'il a été prévu une somme de Fr. 3'000.- pour une étude du redimensionnement de la zone à bâtir. Les frais pour les transports publics augmentent de Fr. 2'000.- Il a également été mis au budget la somme de Fr. 16'000.- pour l'achat de chaises et de tables pour la salle commune et Fr. 24'000.- pour l'achat d'une nouvelle lame à neige. Malgré ces investissements. Le budget se solde par un bénéfice de Fr. 9'500.-Celui-ci est accepté à l'unanimité. La Municipalité n'a pas d'information à faire. La présidente souhaite à tous une belle fin d'année et tout le monde se retrouve pour une petite collation et le verre de l'amitié.

Résumé du Conseil Général du 29 juin 2016

Plusieurs points à l'ordre du jour de ce Conseil soit les comptes 2015, l'arrêté d'imposition 2017-2018, la suppression du DP 16 (le redressement de la limite et plantation d'une haie au chemin creux du Pautex) et le changement du chauffage des bâtiments communaux.

COMPTES COMMUNAUX. Ils se soldent par un bénéfice de Fr. 30'068.33. Des rentrées exceptionnelles cette année telles que Fr. 14'000.- dû à des prestations en capital, Fr. 3'668.15 de droit de mutation et des gains immobiliers pour un montant de Fr. 9'516.70. Nous avons en outre payé Fr. 9'190.35 à l'A.I.S.M.L.E. pour l'étude d'un nouveau collège à Moudon et touché en retour Fr. 8'034.- de la part de la facture sociale. Grâce à aux bons résultats de cette année, nous avons profité de faire des amortissements extraordinaires de Fr. 20'000.- (Fr. 10'000. – de plus pour le parking, Fr. 5'000.- de plus pour la toiture du collège et Fr. 5'000.- de plus pour la place de jeux). Après lecture des rapports de la municipalité et de la commission les comptes sont acceptés à l'unanimité.

ARRÊTÉ D'IMPOSITION. A vu des bons résultats de ces dernières années, la Municipalité propose une baisse d'impôt. Le taux de 76 passerait à 70. L'impôt foncier proportionnel sans défalcation des dettes basé sur l'estimation fiscale (100 %) des immeubles par mille francs passerait de Fr. 1.50 à Fr. 1.20. Après lectures des rapports de la municipalité et de la commission, l'arrêté d'imposition est accepté.

SUPPRESSION DU DP 16 – REDRESSEMENT DE LA LIMITE ET PLANTATION D'UNE HAIE. Dans les années 1980, il y avait une décharge de matériaux inertes au chemin creux du Pautex et après son remblaiement, il avait été convenu avec le canton et les propriétaires de redresser la limite et de planter une haie. La Municipalité propose au Conseil la suppression dudit chemin et la plantation d'une haie qui était une exigence du service de l'environnement. Les frais pour le géomètre et la plantation sont estimés à Fr. 10500.- le conseil accepte ce crédit sans opposition.

INSTALLATION D'UN NOUVEAU CHAUFFAGE POUR LES BÂTIMENTS COMMUNAUX. La chaudière située dans le bâtiment communal date de 1986, chauffe l'ensemble des bâtiments communaux. Elle arrive enfin de vie et tombe régulièrement en panne. Après l'étude plusieurs variantes (gaz, pellet ou mazout) la Municipalité propose la solution du mazout celle-ci étant la moins onéreuse. La Municipalité demande donc au Conseil de nous accorder un crédit de Fr. 55'000.- pour effectuer les travaux. Le Conseil accepte ce crédit sans opposition.

Il était temps de prendre quelques nouvelles de la jeunesse de BuViNey en cette période de giron ! Elle a plutôt bien commencé au niveau sportif car, de mémoire, nous n'avions jamais autant ramené de coupes en un giron !



A Henniez, tout a commencé le jeudi avec le traditionnel tournoi de volley sur des terrains que l'on va qualifier de « discutables ». C'est parmi environ 240 équipes que notre équipe n°1, composée de Charlotte Jaunin, Christophe Pidoux, Alex Tombez et Gregor Strebel, a terminé à une magnifique 3ème place. Bravo à eux et continuez de nous faire rêver. A savoir que les deux autres équipes ont terminé respectivement en 16ème de finale et au tour de qualifications avec 1 victoire pour cette dernière (avec notamment un magnifique point sur une bicyclette d'Antony Paukovics).

Mais le jour le plus attendu en résultats restait le samedi avec notamment le foot mais aussi... l'athlétisme. Hé oui, il n'y a pas que des footeux dans cette jeunesse ! Après une légère déception en demi-finale, notre équipe de foot avec Thibaud Chevalley, Gregor et Christoph Strebel, Alex Tombez, Michaël Paukovics, Pierre-Yves, Christophe et Marc Pidoux, terminait le tournoi sur une victoire avec une 3ème place en battant Montpreveyres-Les Cullayes en petite finale lors d'un match très tendu.

Du côté athlétisme, un quatuor inédit composé de Christophe Pidoux, Thibaud Chevalley, Alex Tombez et Marc Pidoux, formait une équipe pour le 4x100 mètres. Et sans aucun entraînement et après une nuit plus ou moins mouvementée pour certains, l'équipe décrochait la 1ère place et empêchait la jeunesse de Chapelle-sur-Moudon de remporter le challenge (3 victoires en 5 ans au Giron de la Broye).



De plus, ces quatre gaillards ainsi qu'Antony Paukovics ont remporté la 2ème place en athlétisme au classement général, catégorie giron, juste derrière St-Cierges. Dommage qu'Antony se soit muni d'un kilt pour réaliser les épreuves car sinon la première place aurait pu être atteinte. On peut encore noter la magnifique performance de Christophe Pidoux (encore lui, mais quel athlète !) au 100 mètres avec une 1ère place en catégorie giron et une 6ème place au classement général, catégorie giron, pour Alex Tombez (lui aussi, quel athlète !) Toutes ces coupes pourront bientôt être admirées à la salle communale !

On peut encore noter la 4ème place d'Antony en catégorie juniors en athlétisme au giron de Cugy et la magnifique 2ème place au foot au giron de la Mauguettaz.

Encore un grand bravo à eux ! Et une fois de plus, une preuve qu'on peut allier fête et sport même si parfois c'est compliqué. Mais quand il s'agit de défendre les couleurs de notre jeunesse et de nos trois villages, on est prêts à déplacer des montagnes.

Concernant nos futures manifestations, nous vous ferons découvrir le jeu du viking (pétanque suédoise) le dimanche 4 septembre à Villars-le-Comte en collaboration avec le groupe d'animations. Certains ont déjà pu admirer nos « talents » à la table panoramique cet été. Puis nous organiserons notre traditionnelle Kopo Cabana à Bussy le week-end du 30 septembre et du 1er octobre avec notamment une soirée années 80's/90's le vendredi. Et nous enchaînerons avec un retour sur les planches à la salle de Neyruz-sur-Moudon avec une 2ème pièce de théâtre après celle de 2014. Vous pouvez vous renseigner et réserver vos places auprès de Muriel Scheidegger (079 531 40 37) pour les 4, 5, 9, 11 et 12 novembre. Plus d'infos suivront dans vos boîtes aux lettres ou vous pouvez également nous suivre sur Facebook.



BELLE FIN D'ÉTÉ À TOUS ET QUE VIVE BUVINEY !

Marc Pidoux

BON ANNIVERSAIRE

En 2016 ils ont...18 ans...

**Vous avez le monde qui s'ouvre
devant vous, alors réalisez
vos rêves les plus fous !**

**Nous souhaitons plein d'expériences
passionnantes à**

**Julien Pidoux, Lucien Bovard,
Lancelot Kopp, Romain Guenot
et Antony Paukovis**



50 ans...

Le temps est comme un ruisseau. Tu ne peux toucher la même eau deux fois puisque le courant suit son cours. Profitons donc de chaque moment de la vie car il est unique...

Bel anniversaire à

Maria Guenot, Marc Gerber et François Paukovics

60 ans...

Savoir profiter de la vie, c'est possible à tout âge. Soyons donc positif pour que le bilan des années qui passent se fasse avec légèreté et sérénité !

Bon vœux à

Bluette Savary Moosmann, Sylviane Rossier et Michel Rey

**La vie c'est comme jouer à saute-mouton, on saute par-dessus
nos épreuves et on continue...**

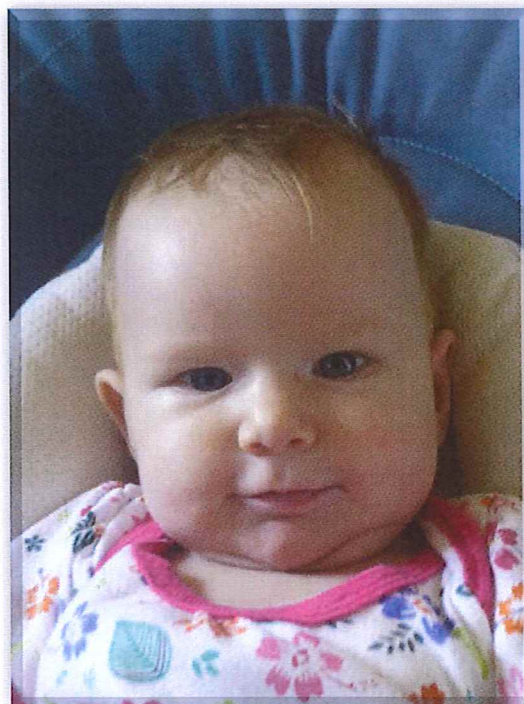
Bon anniversaire à

Pierre Druey 70 ans, Lazlo Paukovics 80 ans



Bienvenue à :

**La Famille d'Alexander et Andrea Strebel
s'est agrandie le 30 juin 2016.
Après Yannick et Luca, c'est la petite Jaël qui
a montré sa petite frimousse riieuse pour le
plus grand plaisir de toute la famille !**



**Ils ont quitté le village cette année et nous leur
souhaitons bon vent pour la suite...**

**Elsa Paukovics
Nicolas Scheidegger
Kevin Villy
Bastien Roulier**

Bon rétablissement

**Toutes nos pensées vont à ceux
qui sont malades. Qu'ils sachent
que nous pensons fort à eux.
Courage, nous vous envoyons plein
d'ondes positives**

DECHETS RAPPEL – DECHETS RAPPEL – DECHETS RAPPEL – DECHETS RAPPEL

Déchetterie ouverte tous les jours :

Vous pouvez y amener les sacs taxés, les bouteilles (elles doivent être tiées par couleur) le PET, l'alu, les canettes, les boîtes en fer, les capsules Nespresso et l'huile minérales et végétales.

Les matières incinérables de moins de 60 cm doivent être déposés dans les sacs taxés



Déchetterie ouverte le lundi soir de 17h30 à 18h30

Vous pouvez y amener le papier, le carton, les ampoules, néons, produits dangereux (peintures, solvants etc.) sagex, piles, matériaux inertes (vitre, pots en terre cuite, céramique)



BOUTEILLES
PLASTIQUES

Les bouteilles en matière plastiques d'usage ménager, ne sont pas reprises dans notre déchetterie mais elles sont collectées par les magasins Migros et COOP donc vous pouvez les ramener chez ces distributeurs (produits laitiers, produits de lavage et de nettoyage, shampoing, produits de douche lotions, crème, bouteilles de vinaigre, huile, etc.) ou elles sont à mettre dans les sacs taxés.

- Pour les habits et souliers propres un container TEXAID est à disposition dans le local des pompiers
- Les médicaments sont à rendre à la pharmacie
- Les appareils électriques et électroniques sont à ramener chez un fournisseur (chaque appareil paie une taxe pour le recyclage)
- Les batteries sont à rapporter sur le lieu d'achat.
- Merci de ne pas amener de déchets non collectés dans la déchetterie celle-ci n'étant pas assez grande pour les recevoir.

Des bennes sont toujours à disposition deux fois par année pour éliminer les objets encombrants et la ferraille. Merci de les garder chez vous en attendant les bennes du printemps ou de l'automne.

Prochaines bennes du 13 au 15 octobre 2016.